

Regards d'Ambert

Décembre 2023

Numéro 12

Magazine d'information de la Ville d'Ambert

• La vie - La ville - L'avenir •

URBANISME. Quelles démarches pour quels travaux ?

LA MAGIE DE NOËL

Le programme
des animations

Page 8

DÉCHETS

Le compostage
se généralise

Page 11

POPULATION

Un mois pour
vous recenser

Page 14



- 3 Dans les villages**
- Germanangues, le phœnix de ces bois
- 4-6 Urbanisme**
- Le Vrai / Faux de l'urba
- Quelles démarches pour quels travaux ?
- Police de la publicité
- 7 Nouveaux commerces**
- 8 Agenda - La Magie de Noël**
- 9 Culture - Tourisme**
- Année renversante aux 3 Chênes
- École municipale de musique
- 10 Événement - Ambert en Rose**
- 11 Cadre de vie**
- Compostage
- Accessibilité des bâtiments publics
- 12-13 Les Actus**
- Allo la Région vous transporte
- Chèques-cadeaux et commerce local
- Les pompiers ont besoin de vous
- 14 Population**
- Un mois de recensement en 2024
- 15 Expression des élus**

Regards d'Ambert

Mairie d'Ambert - Service Communication
37, boulevard Henri IV - 63600 Ambert
Tél. : 04 73 82 07 60 - communication@services-ville-ambert.fr

Directeur de publication et responsable de la rédaction.
Guy Gorbinet, Maire d'Ambert

Rédaction, maquette et réalisation. Service communication avec
le concours de la commission communication et des services municipaux

Photographies et illustrations. Mairie d'Ambert et archives
Une et page 4 : Kévin Gourbeyre - Page 8 : DR -
Page 10 : Club Instant et Lumière - Page 11 : Ambert Livradois Forez
flaticon.com

Impression. Imprimerie Cavanat

Diffusion. La Poste - En ligne sur www.ville-ambert.fr

Tirage : 3.750 exemplaires • Dépôt légal : Décembre 2023

ISSN : 2650-6874



Retrouvez tous les numéros
de Regards d'Ambert
sur www.ville-ambert.fr

Regards d'Ambert est imprimé
sur un papier issu de forêts
gérées durablement.



Ambertoises, Ambertois
Dans un contexte national et international très compliqué (inflation, catastrophes naturelles à répétition, guerre en Ukraine, au Moyen-Orient, au Haut-Karabagh...), les fêtes de fin d'année se profilent. Cette atmosphère anxiogène relativise nos problématiques locales. La haine, l'ignorance entraînent de plus en plus de violence. Nous devons toutes et tous être vigilants, nous devons éviter les raccourcis, prendre garde aux fausses nouvelles divulguées sur les réseaux sociaux.

Sur le fronton de notre maison commune figurent les mots "Liberté, Égalité et Fraternité", ce sont des valeurs inestimables mais fragiles de notre République. Même si nous rencontrons des difficultés, mesurons la chance qui est la nôtre de pouvoir retrouver nos amis et notre famille à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Cette année 2023 restera une année exceptionnelle pour notre territoire, les manifestations du mois d'octobre et de novembre ont confirmé cette tendance, avec une réussite inimaginable.

Je reviendrai tout particulièrement sur le week-end d'Ambert en Rose, où la générosité du monde associatif, des commerçants, des entreprises... nous a permis de faire un chèque de plus de 20.000 euros à la Ligue contre le cancer.

Merci pour votre Générosité, merci pour votre Bienveillance, merci à l'antenne ambertoise de la Ligue pour son investissement, pour son écoute des malades afin de les accompagner de la meilleure des manières possibles dans un retour à une vie "normale". Vous avez toute ma Gratitude.

Nous avons souhaité garder nos illuminations pour les fêtes de fin d'année et j'espère que j'aurai le plaisir de vous rencontrer à la Magie de Noël, les 15, 16 et 17 décembre.

Je vous souhaite très sincèrement de passer de bons moments avec les gens que vous aimez.

En cette période de triste anniversaire, nos pensées vont aux familles de Cyrille MOREL, Rémi DUPUIS et Arnaud MAVEL pour lesquelles la période est compliquée. La ville d'Ambert ne vous oublie pas.

Avec la nouvelle année j'aurai grand plaisir à vous rencontrer en janvier 2024 à Ambert en Scène pour la cérémonie des vœux. ■

Guy GORBINET

Maire d'Ambert

Vice-président de la Communauté de communes
Ambert Livradois Forez



GERMANANGUES, LE PHŒNIX DE CES BOIS



Trop rares sont les histoires de villages qui, progressivement quittés par tous leurs habitants, finissent par retrouver de la vie, grâce à de nouvelles installations. C'est donc avec d'autant plus d'enthousiasme que l'on se plaît à partir pour Germanangues.

La route s'élève, depuis le centre d'Ambert, pour rejoindre le versant Livradois et Germanangues. Ses maisons accolées les unes aux autres, traversées par le Chemin de Toinou, qui se découvrent à la sortie d'un sous-bois. Il n'y a pas si longtemps, le village ne comptait

plus aucun habitant. À la faveur de maisons rachetées et réhabilitées, Jean-Paul Thenot, agriculteur, a participé à ramener de la vie, suivi par d'autres rénovateurs et d'autres propriétaires. Dans ce petit vallon encaissé, proche du centre-ville d'Ambert et à la limite avec la commune de Saint-Ferréol-des-Côtes, « j'ai surtout défriché et nettoyé certains terrains aux alentours pour faire en sorte que ce village soit moins fermé par les bois et que les maisons aient un peu plus de luminosité », précise M. Thenot.

Parmi les habitants de Germanangues, Florianne et Arnaud font partie des derniers arrivés. Depuis bientôt un an et l'achat de leur maison, tout au bout des limites de la commune, ils s'emploient à retaper et à aménager les lieux. Originaire de Brioude pour l'un et du Livradois-Forez pour l'autre, ils ont trouvé ici la proximité avec le centre-ville et la praticité du déplacement jusque que leur lieu de travail.

Le calme des lieux et la vue panoramique sur les monts du Forez ont fini de les convaincre. ■

EMPIERREMENT ET REVÊTEMENT À LA COMBE HAUTE

Sur 215 mètres linéaires, le Chemin de La Croix du Plat, au village de la Combe Haute, a d'abord été empierré par l'entreprise Dumeil, avant que l'entreprise Eurovia réalise l'enduit bitumineux. Cette voie d'accès refaite facilitera l'accès des riverains.



COÛT DES TRAVAUX : 28.150€

CONSOLIDATION DU CHEMIN DE BOISSEYRE

L'affaissement d'un talus situé en contrebas de la chaussée du Chemin de Boisseyre provoquait une déformation du revêtement devenue dangereuse pour la circulation des véhicules. Entre octobre et novembre derniers, une consolidation du talus a été réalisée par l'entreprise Dauphin TP : décaissement, fondations et enrochement se sont succédés. Le drainage a également été repris, pour une meilleure évacuation des eaux pluviales. Un goudronnage de la voie est prévu en 2024, l'opération sera soumise au prochain budget.



COÛT DES TRAVAUX : 19.300€

LE VRAI

FAUX DE L'URBA

Face à vos interrogations au sujet de l'aménagement des espaces urbains et des démarches en matière de construction ou de rénovation, découvrez trois pages pour démêler le vrai du faux, comprendre qui fait quoi et vous proposer des exemples concrets.

J'AI RÉALISÉ DES TRAVAUX SANS DÉPOSER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME AU PRÉALABLE. POUR LES RÉGULARISER, LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE EST SUFFISANT.

FAUX

La régularisation de travaux effectués sans autorisation préalable nécessite, d'une part, le dépôt d'une demande d'urbanisme et, d'une autre, que cette demande soit acceptée. Le refus de l'autorisation ou une autorisation accordée avec prescriptions (par exemple, une teinte à respecter) ne permet pas la régularisation des travaux.

LE BÂTIMENT DONT JE SUIS PROPRIÉTAIRE EST SITUÉ DANS LE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (VOIR EN PAGE 5). JE SOUHAINTE RÉALISER DES TRAVAUX CONSISTANT EN LE REMPLACEMENT DE LA COUVERTURE, LE CHANGEMENT DES MENUISERIES ET LE RAVALEMENT DE LA FAÇADE. POUR CEUX-CI, JE DOIS DÉPOSER UNE DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX.

VRAI

Les travaux de tous types, y compris ceux de réfection à l'identique du bâtiment, sont soumis à déclaration préalable de travaux dans le site patrimonial remarquable ou aux abords d'un monument historique. L'Architecte des bâtiments de France sera consulté lors de l'instruction de la demande.

LORS DE LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) D'AMBERT, PLUSIEURS TERRAINS M'APPARTENANT ONT ÉTÉ DÉCLASSÉS. POUR FAIRE CHANGER LE ZONAGE, J'ADRESSE UN COURRIER À MONSIEUR LE MAIRE.

FAUX

Le zonage du PLU d'Ambert ne pourra être modifié que lors de l'élaboration du PLU intercommunal, portée par la Communauté de communes Ambert Livradois Forez. Un courrier adressé à Monsieur le Maire permet de prendre connaissance de la demande bien en amont de la procédure. Il sera vivement conseillé de réitérer toute demande lors de la concertation et surtout de l'enquête publique.

JE PEUX PASSER OUTRE LES PRESCRIPTIONS DÉLIVRÉES DANS MON PERMIS DE CONSTRUIRE.

FAUX

Je dois respecter scrupuleusement les prescriptions contenues dans l'autorisation d'urbanisme. Dans le cas contraire, je m'expose à un refus du certificat de conformité, ainsi qu'à d'éventuelles poursuites pouvant aller jusqu'à des sanctions pénales.

EN TANT QUE PROFESSIONNEL, JE PEUX POSER UNE ENSEIGNE OU PRÉ-ENSEIGNE SANS EFFECTUER DE DEMANDE PRÉALABLE.

FAUX

L'installation d'un dispositif supportant de la publicité est soumise à autorisation préalable. Ces demandes seront transmises, sous couvert du Maire, à l'Architecte des bâtiments de France si la zone concernée est dans le site protégé, ou aux services de la Préfecture si le projet est situé en dehors (voir en page 6 l'article sur la police de la publicité).

JE SUIS PROPRIÉTAIRE D'UN LOGEMENT, JE PEUX DANS CERTAINS CAS PRÉTENDRE À UNE AIDE EN CAS DE RÉNOVATION INTÉRIEURE OU EXTÉRIEURE.

VRAI

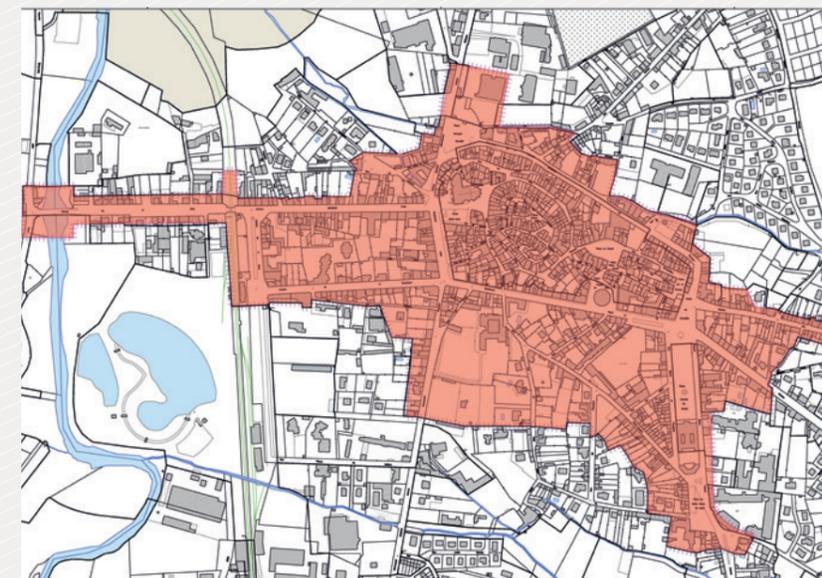
Plusieurs dispositifs concernent les travaux d'amélioration des performances thermiques, l'adaptation du logement au handicap, au vieillissement et la résorption de l'habitat insalubre.

- L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat - Rénovation urbaine (OPAH-RU), à destination des propriétaires occupants et bailleurs, uniquement en centre-ville.
- Le Projet d'intérêt général (PIG) s'adresse aux propriétaires occupants sur l'ensemble de la commune. Ces dispositifs sont soumis à condition de revenus pour les propriétaires occupants et à la mise en place de loyers modérés pour les propriétaires bailleurs.

- Le dispositif national MaPrimeRenov'

Des permanences sans rendez-vous sont organisées les jeudis matins au Guichet habitat - 3 rue de Goye - pour accompagner vos projets. ■

1. Pour toute précision, et avant de réaliser des travaux, il est vivement conseillé de prendre contact avec le service Urbanisme, au 04 73 82 07 60 ou à urbanisme@services-ville-ambert.fr
2. Il est important de respecter le PLU, y compris lorsqu'aucune formalité préalable n'est requise, faute de quoi vous serez en infraction avec le Code de l'urbanisme.
3. Le PLU (pièces principales) est consultable en ligne ou auprès du service Urbanisme.



ZPPAUP, SPR, ZONE DE PROTECTION : KÉZAKO ?

Les Sites patrimoniaux remarquables (SPR), qui ont succédé aux Zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP), visent à protéger les sites dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente un intérêt public. Plusieurs SPR sont identifiés à Ambert : le centre-ville historique (ci-contre en rouge), une zone autour du dolmen de Boisseyre et une autre autour du moulin Richard de Bas. En plus de ces SPR, une zone de 500m autour des monuments historiques protège leurs abords. Pour préserver ces sites, les règles applicables sont plus contraignantes.

QUELLES DÉMARCHES POUR QUELS TRAVAUX ?

TRAVAUX MODIFIANT

L'ASPECT EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT

Ex. : changement de menuiseries, création ou modification d'ouvertures, pose de panneaux photovoltaïques, etc.

- Tous travaux en Site patrimonial remarquable (SPR) ou aux abords d'un monument historique : déclaration préalable.
- Travaux d'entretien ou de réparation ordinaire, hors SPR ou abords d'un monument historique : aucune formalité.
- Toutes les modifications d'aspect extérieur : déclaration préalable.

CLÔTURE

En SPR ou aux abords d'un monument historique : déclaration préalable.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Ex. : habitation en commerce, bâtiment agricole en habitation, etc.

- Sans travaux : déclaration préalable.
- Avec travaux : permis de construire.

TERRASSES

- De plain-pied (sauf SPR et abords monuments historiques) : aucune formalité.
- Autres cas : déclaration préalable ou permis de construire en fonction de l'emprise au sol créée.

TRAVAUX D'EXTENSION OU CRÉATION DE SURFACE

- Travaux de création de surface de plancher ou emprise au sol inférieure ou égale à 5m² : aucune formalité.
- Travaux de création de surface de plancher ou emprise au sol supérieure à 5m² et inférieure ou égale à 20m² (40m² si parcelle située dans une zone U du PLU) : déclaration préalable.
- Travaux de création de surface de plancher ou emprise au sol supérieure à 20 ou 40m² : permis de construire.

CONSTRUCTION D'UNE ANNEXE

Ex. : garage, abri de jardin, carport, etc.

- Travaux de création de surface de plancher ou emprise au sol inférieure ou égale à 5m² et dont la hauteur est inférieure ou égale à 12m (sauf SPR et abords monuments historiques) : aucune formalité.
- Travaux de création de surface de plancher ou emprise au sol supérieure à 5m² et inférieure ou égale à 20m², et dont la hauteur est inférieure ou égale à 12m : déclaration préalable.
- Travaux de création de surface de plancher ou emprise au sol supérieure à 20m² : permis de construire.

PISCINE (ENTERRÉE OU HORS SOL)

- Bassin d'une superficie inférieure ou égale à 10m² (sauf SPR et abords monuments historiques) : aucune formalité.
- Bassin d'une superficie supérieure à 10m² et inférieure ou égale à 100m², non couvert ou dont la couverture est inférieure ou égale à 1.80m : déclaration préalable.
- Bassin d'une superficie supérieure à 100m², non couvert ou dont la couverture est supérieure à 1.80m : permis de construire.

LE SERVICE URBANISME MUNICIPAL : QUE FAIT-IL ?

À Ambert, la compétence urbanisme est partagée entre la Commune et la Communauté de communes. Cette dernière est en charge de l'élaboration et du suivi des documents d'urbanisme (Plan local d'urbanisme), qui doivent être en cohérence avec des documents à échelle supérieure (SCoT, SRADET, etc.) et la réglementation de l'urbanisme. La Commune d'Ambert est compétente pour l'instruction des demandes d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclarations préalables de travaux, permis de construire, permis de démolir, etc.).

L'instruction est effectuée en relation avec des services extérieurs : gestionnaires de réseaux, Architecte des bâtiments de France, Direction départementale des territoires, Direction routière départementale, SDIS, etc. Leur avis peut conditionner l'octroi ou le refus d'une autorisation. Il est donc conseillé aux porteurs de projets de les consulter en amont de tout dépôt.

Les décisions prises par Monsieur le Maire sont ensuite contrôlées par d'autres services extérieurs, notamment de l'État (contrôle de légalité).

- **IL RENSEIGNE LES PORTEURS DE PROJETS** (particuliers, professionnels) sur les règles du plan local d'urbanisme applicables, et les démarches préalables aux travaux à effectuer.
- **IL PEUT FOURNIR LES FORMULAIRES, EXPLIQUER ET ACCOMPAGNER LES DEMANDEURS** dans le montage de leur dossier de demande d'autorisation préalable. Toutes les informations fournies en amont visent à assurer la complétude de la demande lors du dépôt.
- **IL RÉCEPTIONNE ET INSTRUIT LES DEMANDES D'URBANISME.**
- **IL ASSURE LE SUIVI DES AUTORISATIONS DÉLIVRÉES PAR MONSIEUR LE MAIRE**, en relation avec les services extérieurs et réceptionne les formulaires d'ouverture de chantier et de déclaration d'achèvement.
- **LES AUTORISATIONS PRÉALABLES DE POSE, REMPLACEMENT OU MODIFICATION D'ENSEIGNES** étant jusqu'au 1^{er} janvier 2024 de la compétence de l'État, le service Urbanisme peut fournir les formulaires de demandes. Il est le guichet unique pour le dépôt de ces demandes, en vue de les transmettre aux services compétents.
- **IL S'OCCUPE DES PERMISSIONS DE VOIRIE** pour la pose d'échafaudage ou le stationnement de benne de chantier sur le domaine public communal. ■

POLICE DE LA PUBLICITÉ. DIAGNOSTIC DES PRÉ-ENSEIGNES

Pour renforcer le rôle dévolu aux élus locaux dans la protection du cadre de vie de leurs administrés, la loi Climat et Résilience prévoit la décentralisation de la police de la publicité. À compter du 1^{er} janvier 2024, les maires seront compétents pour l'exercer sur leur territoire.

Les collectivités locales, Mairies ou Communautés de communes pourront par ailleurs se doter d'un Règlement local de publicité (RLP) afin d'adapter la réglementation nationale en matière de publicité extérieure aux enjeux locaux et à la réalité des territoires. Il s'agit ainsi de trouver un équilibre entre des objectifs de préservation des paysages et du cadre de vie et des objectifs de développement économique des territoires.

IMPLANTATIONS ANARCHIQUES EN ENTRÉES DE VILLE

C'est avec l'objectif de se doter d'un RLP communal qu'a débuté un diagnostic des pré-enseignes installées aux entrées d'agglomération d'Ambert. Une pré-enseigne correspond à toute inscription, forme ou image, indiquant la proximité d'un établissement où s'exerce une activité.

Le constat montre qu'au fil des années, des implantations anarchiques se sont développées, notamment en entrées de ville. Ces implantations ont un impact environnemental, en termes de pollution visuelle, mais également de sécurité routière. Conducteurs, cyclistes ou piétons

peuvent effectivement se retrouver submergés d'informations dans un carrefour encombré d'indications pléthoriques, au milieu desquelles peut être "noyé" un élément primordial pour leur sécurité : panneau de signalisation, signal de danger, autres usagers, etc.

À la lecture de ce constat et en réponse à la multiplication des sollicitations de toute nature, sans cohérence ni homogénéité, la Commune d'Ambert doit sélectionner et prioriser les enjeux liés à la signalétique :

- améliorer l'image des entrées de ville,
- rationaliser la signalétique commerciale,
- offrir une alternative crédible aux pré-enseignes, coordonner les actions en matière de signalisation avec la Communauté de communes, notamment les zones d'activités,
- organiser le fonctionnement, la circulation et le guidage du centre-bourg,
- valoriser l'activité, l'histoire, le patrimoine et l'attractivité d'Ambert,
- affirmer l'appartenance au Parc naturel régional et affirmer la volonté d'intégrer la marque nationale "Petite Cité de Caractère". ■



JEUX L'CROIS PAS
"La Boutique qui Parle n°2"

 **Jeux l'crois pas**
23 rue de la République
Tél. : 06 20 83 36 77 / Mail : jeuxlcroispas@laposte.net

Mar. au sam. : 9h30 – 17h30
Facebook : "Jeux l'crois pas"

C'est l'histoire d'une rencontre qui se cache derrière cette boutique ouverte depuis octobre. Le chemin de Robin Perrichon, en reconversion professionnelle et à la recherche d'un local à Ambert, a croisé celui de la deuxième édition de la Boutique qui Parle, opération qui permet à un porteur de projet de tester son idée de commerce dans des conditions avantageuses.

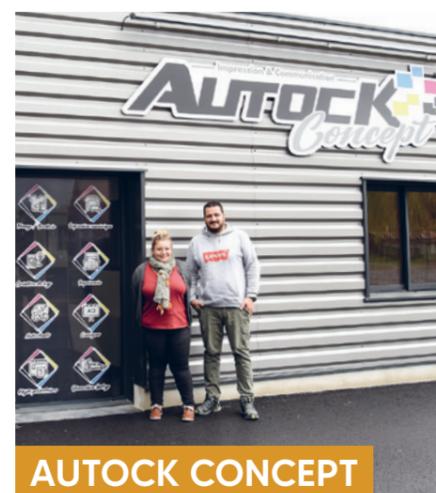
Après des travaux de rafraîchissement et d'agencement, l'univers du jeu a pris possession des lieux. Des jeux pour tous, quel que soit l'âge ou le niveau des pratiquants, novices ou confirmés et des prix pour toutes les bourses : 30€ environ en moyenne et beaucoup de jeux pour la famille à une vingtaine d'euros. Pour cibler le jeu qui correspondra aux attentes parmi la multitude de boîtes joliment décorées, Robin propose ses conseils.

Dans l'autre pièce, une table et un plateau invitent à s'essayer aux jeux, gratuitement, pendant les horaires d'ouverture. La location est possible sur place ou à la maison pendant 2 semaines. Robin a également développé le principe du dépôt-vente, qui permet de se séparer de son jeu d'occasion, tout en enrichissant les références de la boutique. En cas de vente, un bon d'achat est remis pour acquérir un autre jeu à prix réduit. Des animations permettent déjà aux amateurs de se retrouver en soirée. Les mercredis après-midis réunissent parents et enfants.

Après Le Puy-en-Velay et Craponne-sur-Arzon, des associés DOHM Immobilier ont choisi de donner plus de visibilité à leur réseau, à Ambert. Avec des agents déjà présents en Livradois-Forez depuis plus de 10 ans, la marque a souhaité se doter d'une agence en cœur de ville. C'est désormais chose faite, depuis la fin du mois de juin. Cette implantation renforcée facilite la relation avec les clients, permet de répondre plus efficacement à leurs attentes et leur propose de meilleures conditions d'accueil.

Estimation, transaction, location et financement : DOHM Immobilier peut accompagner les projets avec une approche globale. L'équipe de trois agents a été renforcée par deux recrutements et un contrat d'alternance. Leur secteur est celui d'Ambert et s'étend jusqu'à environ 30 minutes aux alentours.

 **DOHM Immobilier**
10 place Saint-Jean
Tél. : 04 63 33 40 70 / Mail : ambert@dohm.fr
Lun. au sam. : 9h – 12h / 14h – 17h30
www.dohm.fr



AUTOCK CONCEPT

Une visibilité accrue, un showroom et des ateliers plus grands : après bientôt 10 ans d'activité à Ambert, Autock Concept a fait un bond en avant, en s'installant dans de nouveaux locaux, en bordure de la D906. Depuis septembre, c'est d'abord le confort de travail qui s'en est trouvé bouleversé. Pour le marquage des véhicules d'entreprise et autres, l'accès, le parking et la possibilité de garer les véhicules dans l'atelier représentent un gain de productivité évident. Une nouvelle organisation déjà fortement sollicitée durant la Finale des rallyes.

L'équipe, formée par Boris Lebon et Katy Hogrel, propose différentes prestations d'impression numérique et de marquage sur de nombreux supports. Flocage ou broderie sur textile, impression de bâches, création d'enseigne, impression sur objets publicitaires : la liste des prestations est longue.

En plus de l'impression, entreprises, associations et particuliers peuvent être accompagnés sur la création et l'infographie des supports de communication.

 **Autock Concept**
17 chemin des Trois Chênes
Tél. : 04 73 72 84 27 / Mail : contact@autock-concept.fr
Lun. au ven. : 9h – 12h et 14h – 18h
www.autock-concept.fr



La Magie de Noël

7 AU 23
DÉCEMBRE 2023



Marché de Noël
15, 16 ET 17 DÉCEMBRE / PLACE CHARLES DE GAULLE
50 exposants se réunissent derrière le Carrousel 1900
Vendredi de 16h à 19h / Samedi et dimanche de 10h à 19h.

Spectacle d'ouverture
VEN. 15 DÉC. À 18H / PLACE CHARLES DE GAULLE
"Les Gardiens de Shandora" - Spectacle de feu proposé par les Frères du Mystère. Un spectacle envoûtant mêlant jonglerie de feu, manipulations d'objets, chorégraphie et pyrotechnies.
GRATUIT / TOUT PUBLIC



Le secret des automates
DIM. 17 DÉC. À 16H30 / PLACE CHARLES DE GAULLE
Danse théâtralisée et jeu sans parole où les arts du feu apportent une poésie féérique au déroulé de l'histoire.
GRATUIT / TOUT PUBLIC

La Gramophomobile
15, 16 ET 17 DÉCEMBRE
Promenade en musique avec le Père Noël à bord de la Gramophomobile. Les enfants montent à bord grâce au mot magique. Le pilote leur remet un bonnet lumineux et c'est parti pour une déambulation avec musiques et chants de Noël !



Chorale Chant'aux vents
SAMEDI 16 DÉC. À 15H / PLACE CHARLES DE GAULLE
Trente choristes vous enchanteront avec un récital aux couleurs de Noël.
GRATUIT / TOUT PUBLIC

Et aussi



Exposition "Passionné de trains"
15, 16, 17, 23 ET 24 DÉCEMBRE
PASSAGE KIM EN JOONG
Reproduction au 1/87^e d'une partie de la voie ferrée et du quartier de la Gare d'Ambert, une petite merveille !

Marché d'arnica
SAM. 16 ET DIM. 17 DÉC.
MAIRIE RONDE
Artisans et producteurs fermiers

Chorale des enfants
SAMEDI 16 DÉC. À 16H30
ÉGLISE SAINT-JEAN
Concert de la chorale des enfants, de l'ensemble scolaire Saint-Joseph

Corrida de Noël
SAMEDI 16 DÉC.
PREMIERS DÉPARTS À 18H
Organisée par Courir en Livradois-Foréz
Inscriptions sur www.helloasso.com

À Ambert en Scène
MER. 20 DÉC. À 18H
SAMEDI 23 DÉC. À 15H
Concert de l'École municipale de musique
Théâtre de marionnettes
Billetterie sur www.ville-ambert.fr

@villeambert



Programme complet
sur www.ville-ambert.fr

ANNÉE RENVERSANTE AU CAMPING LES 3 CHÊNES

Nouvelle équipe, nouvelle formule, fréquentation en hausse, gestion efficiente : le camping municipal Les 3 Chênes a instauré de nouveaux fonctionnements pour améliorer ses prestations et accroître sa clientèle. Avec tous les compteurs au vert, le défi semble relevé.

Plus 19% de recettes en 2023 par rapport à 2022 : voilà un chiffre qui symbolise à lui seul la très belle année que vient de vivre le camping ambertois. Mention particulière aux mois de mai et juin, marqués par une forte augmentation de la fréquentation. Un bilan annuel d'ores et déjà établi, puisque l'équipement a refermé sa saison au lendemain de la Finale des rallyes. Une application de la décision entérinée en 2022 : réduire mais densifier la période d'ouverture d'avril à octobre – avec plus de disponibilité des agents pour les clients – et mettre à profit l'hiver pour l'entretien des installations, le travail administratif et la préparation de la saison suivante.

RENDEZ-VOUS PRIS EN 2025 POUR UN NOUVEL AUDIT
L'année aura aussi été marquée par une multitude de grands événements, sportifs et culturels, participant indéniablement à cette fréquentation en hausse. Des clients qui repartent ravis de leur séjour en Livradois-Foréz, avant que le bouche-à-oreille ne fasse son œuvre. Entouré par une équipe de saisonniers particulièrement efficace, le duo à la tête du camping ressort satisfait de cette première saison. Maxime Lemoine et Lauriane Genevrier se projettent déjà sur 2024, avec des propositions de modernisation des chalets, de création de nouveaux blocs hygiène et le développement d'animations

ouvertes aux campeurs comme aux personnes extérieures. En 2023 déjà, "Le Bruit du Camping" a réuni les spectateurs autour de spectacle et concerts. Structures gonflables et ateliers de découverte ont accompagné l'été de nos vacanciers.

À moyen terme, c'est-à-dire en 2025, un nouvel audit du label Atout France, qui classe les hébergements collectifs, viendra évaluer le site et ses prestations. C'est avec l'objectif de garder ses 3 étoiles que l'équipe se prépare déjà à cette échéance. ■



2023 EN CHIFFRES



1.856
séjours
(+216 par rapport à 2022)



13.905
nuitées
(+800 par rapport à 2022)



67 En %, la part de revenus générés par les hébergements locatifs : chalets et tentes Cabanon®

39 ÉLÈVES SUPPLÉMENTAIRES POUR L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Ouverte aux adultes comme aux enfants et adolescents, l'École de musique, à l'instar des établissements scolaires, peut connaître des vagues de départs, conséquence des choix d'orientation des élèves ambertois. Malgré cela, de nouveaux élèves ont rejoint l'École depuis la rentrée de septembre, portant à 114 l'effectif total : c'est 39 de plus que l'an dernier. Treize petits nouveaux élèves ont fait leur entrée en classe d'éveil, pour un premier contact avec les instruments. Pour assurer les cours, 11 enseignants composent l'équipe. Des disciplines individuelles – avec un succès particulier pour le piano, la guitare et le Beat making – mais aussi des cours collectifs. Formation musicale, atelier jazz, musique actuelle, atelier batucada, musique d'ensembles. Ces ateliers forment à la pratique collective, l'une des priorités fixées par le ministère de la Culture pour les Écoles de musique.

Rappelons que, pour proposer une découverte et une pratique accessibles, la Municipalité a revu les tarifs de l'École à la baisse, tout en conservant la qualité d'enseignement et la diversité des apprentissages. ■



Une masterclass pour découvrir le trombone, organisée en juin dernier.

AMBERT EN ROSE. 22.324€ RÉUNIS CONTRE LE CANCER DU SEIN

C'est une belle aventure, humaine et solidaire, qui s'écrit depuis 3 ans maintenant. Ambert en Rose, déclinaison de l'opération nationale Octobre Rose, donne de la visibilité à

la lutte contre le cancer du sein. Elle représente l'occasion de promouvoir le dépistage et entraîne, tout au long du mois, des animations qui font appel à la générosité des donateurs. L'édition 2023 restera marquée par une progression importante du total des dons remis à la

Ligue contre le cancer. Une ambiance particulièrement bienveillante, propice aux rencontres et aux échanges, a entouré les différents temps forts cette année. La mobilisation autour de l'événement semble s'être particulièrement renforcée : de quoi espérer de belles perspectives.



La barre symbolique des 20.000€ est franchie. Ambert en Rose permet, année après année, de remettre un chèque plus conséquent à la Ligue contre le cancer, grâce à la participation de sponsors, particuliers, commerçants et associations. Entre 2022 et 2023, ce total de dons progresse de plus de 54% !



UN VILLAGE DE STANDS À LA SCIERIE
Les stands d'information, de sensibilisation, ateliers et animations se sont aussi largement diversifiés pour cette 3^e édition. Autant de rencontres, d'échanges qui ont participé à la réussite de la journée du 21 octobre.

ENCORE PLUS DE TEMPS FORTS
Octobre Rose à Ambert, c'est un mois d'actions et de sensibilisation qui repose sur de nombreux acteurs impliqués dans l'organisation d'animations. Associations, commerçants, professionnels de santé, établissements scolaires, collectivités : ce collectif s'est particulièrement étoffé en 2023.



5 bénévoles animent l'Espace Ligue d'Ambert



DES LOCAUX PLUS CHALEUREUX POUR L'ESPACE LIGUE

L'argent réuni lors des premières éditions a d'ores et déjà permis de concrétiser des projets à Ambert.

Au Centre hospitalier, l'Espace Ligue accueille, depuis 2014, les personnes malades et leurs accompagnants tout au long de l'année, chaque jeudi matin. Informations, accompagnement, ateliers, rencontres, socio-esthétique : des actions multiples sont proposées par l'équipe de bénévoles. Pour améliorer l'accueil, des travaux de modernisation ont été réalisés, avec reprise des peintures, changement des éclairages, achat de mobilier, installation d'une ligne téléphonique, cloisonnage. Plus lumineux, plus chaleureux, cet espace est doté d'un bureau plus confidentiel où sont organisés les entretiens individuels. En 2024, de nouveaux projets permettront à l'Espace Ligue de renforcer ses activités et les soins de support à destination des malades, le tout grâce à votre solidarité et votre implication. ■



Espace Ligue Ambert
Centre hospitalier
14 avenue Georges Clemenceau

EN 2024, LE COMPOSTAGE SE GÉNÉRALISE

Parmi les changements effectifs au 1^{er} janvier prochain est instaurée l'obligation de valoriser les déchets alimentaires.

Dans quelques jours, particuliers, structures publiques comme privées seront tenus de sortir les déchets alimentaires des poubelles d'ordures ménagères. En 2022, sur le territoire Ambert Livradois Forez, ces biodéchets représentaient encore 27% du contenu de la poubelle verte (c'était 34% en 2018).

COMPOSTAGE INDIVIDUEL OU PARTAGÉ

Pour accompagner ce changement, les collectivités, Communauté de communes et Mairies, vont multiplier les solutions de compostage, adaptées aux différents habitats et aux différentes pratiques.

La première piste consiste à adapter voire agrandir les sites existants : 5 composteurs collectifs en centre-ville d'Ambert, en plus de ceux qui équipent les habitats collectifs. Dans la mesure du possible, en fonction des contraintes de place disponible, de nouveaux sites pourraient voir le jour.

Parallèlement, le déploiement des composteurs individuels se poursuit, pour ceux qui disposent d'un extérieur. Ils peuvent être récupérés gratuitement auprès d'Ambert Livradois Forez, à condition de participer à la formation "J'adopte un composteur."

Enfin, pour tous ceux qui n'ont pas attendu l'obligation légale pour agir, sachez que le tas de compost au fond du jardin ou l'utilisation des déchets pour nourrir les animaux sont autant de bonnes pratiques à conserver ! ■



DEVENEZ RÉFÉRENT DE SITE DE COMPOSTAGE

Les collectivités ont besoin de soutien pour installer davantage de composteurs ouverts à tous. Après deux demi-journées de formation gratuites, vous pouvez devenir référent de site. Un rôle qui consiste notamment à s'assurer du respect des bonnes pratiques et à faire remonter les éventuels problèmes rencontrés.

76

Déjà 76 référents de site ont été formés sur le territoire intercommunal.



Communauté de communes - Service Déchets
Tél. : 04 73 82 76 91 - compost@ambertlivradoisforez.fr

LES BÂTIMENTS PUBLICS SE CONFORMENT AUX PRESCRIPTIONS DE L'ACCESSIBILITÉ



25

bâtiments ont subi ou vont subir des interventions

La mise en œuvre de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) et les travaux qui concernent les Établissements recevant du public (ERP) communaux se poursuivent.

Conduits par l'agence PIL Architecture en tant que maître d'œuvre, ces aménagements destinés à faciliter les déplacements des personnes souffrant de handicaps auditifs, visuels, moteurs et intellectuels ont avancé en 2023, avant de nouvelles tranches de travaux en 2024.

Ont ainsi fait l'objet d'aménagements les deux écoles maternelle et

élémentaire, la Mairie d'accueil et le gymnase Henri Joubert. Une partie des travaux de la tranche 2024 a également débuté au boulodrome, au stade municipal, dans les locaux du Tennis club Ambert Livradois, à la salle polyvalente La Scierie et à la Maison du vélo.

Au total, 25 bâtiments ont subi ou vont subir des interventions diverses, soit confiées à des entreprises, soit réalisées en régie par les services techniques municipaux.

Ces adaptations concernent la création de plans inclinés, de places de stationnement, de paliers ; la pose de main courante, de bandes podotactiles, de signalétique, des travaux de plomberie ou encore l'adaptation des menuiseries intérieures et extérieures.

Avant les bâtiments, ce sont nos espaces publics qui avaient fait l'objet d'aménagements. Les avis conformes ou dérogatoires étant obtenus, cette phase de travaux est donc terminée. ■



CÉRÉMONIE DES VŒUX À LA POPULATION

Pour fêter le début de l'année 2024 et adresser leurs vœux à la population, les élus du Conseil municipal d'Ambert et du Conseil des jeunes invitent les Ambertoises et les Ambertois à se retrouver à l'occasion de la cérémonie des vœux.

Vendredi 12 janvier 2024 à 18h
Ambert en Scène
10, rue Blaise Pascal



LE FORUM JEUNES ADAPTE SES HORAIRES

Depuis le 6 novembre et la fin des vacances scolaires de Toussaint, le Forum Jeunes a fait évoluer ses horaires d'ouverture en accès public comme suit :

- Lundi, mardi et jeudi 11h30 – 17h30
- Mercredi : 12h – 18h
- Vendredi : 11h30 – 17h



Tél. : 04 73 82 68 71
Mail : forumjeunes@ville-ambert.fr

Allo la Région vous transporte

M'informer sur mon itinéraire

Réserver un transport à la demande

04 8000 7000

La Région Auvergne-Rhône-Alpes propose un nouveau service aux usagers des transports régionaux : la plateforme d'information "Allo la Région vous transporte".

Un numéro unique, joignable du lundi au samedi de 8h à 19h, idéal pour connaître les itinéraires, se renseigner sur les tarifs, réserver un transport à la demande...

En plus, le numéro est facile à retenir : 04 8000 7000 !

Retrouvez la liste de toutes les lignes interurbaines régionales passant à Ambert, sur www.ville-ambert.fr, rubrique "Vivre en Ville".

AVEC LES CHÈQUES-CADEAUX, SOUTENEZ LE COMMERCE LOCAL

À l'occasion des fêtes de fin d'année, la nouvelle association de commerçants Les Vitrites d'Ambert Livradois Forez relance les chèques-cadeaux, valables auprès de plus de 70 commerçants adhérents !

Des chèques à offrir à ses salariés et bien sûr à ses proches. Ils sont l'assurance de trouver un cadeau sans se tromper et de soutenir le commerce local. De plus, les chèques cadeaux sont disponibles en différents montants (10€, 20€, 50€ et montant libre) permettant une souplesse d'utilisation. Vous décidez vous-même du montant à offrir et respectez ainsi votre budget cadeaux.

Pour commander ces chèques-cadeaux, adressez un mail à lvalf.63@gmail.com et l'association vous enverra en retour un bon de commande.



Rendez-vous sur www.lesvitritesdambertlivradoisforez.fr

LES POMPIERS VOLONTAIRES ONT BESOIN DE VOUS

ON N'A PAS BESOIN DE SUPER-HÉROS MAIS DE VOUS

Rejoignez les sapeurs-pompiers volontaires

PLUS D'INFOS SUR WWW.SDIS63.FR

Jacqueline : Cuisinière et sapeur-pompier volontaire
Daniel : Agent génie civil et sapeur-pompier volontaire
Aurélien : Salarié et sapeur-pompier volontaire
Emma : Étudiante et sapeur-pompier volontaire

Comme c'est le cas pour de nombreux centres d'incendie et de secours en France, les sapeurs-pompiers du Puy-de-Dôme ont plus que jamais besoin de recruter des volontaires pour assurer les secours sur notre secteur.

Les sapeurs-pompiers volontaires participent, sur l'ensemble du territoire, aux missions de sécurité civile de toute nature, confiées principalement aux Services d'incendie et de secours (protection des personnes, des biens et de l'environnement). Ils représentent 88% des effectifs des sapeurs-pompiers du Puy-de-Dôme ; c'est 98% pour la compagnie d'Ambert.

Le Service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme (SDIS 63) engage régulièrement de nouveaux sapeurs-pompiers. Si vous souhaitez vous engager pour aider votre prochain tout en ayant une autre activité professionnelle, le statut de sapeur-pompier volontaire peut vous permettre d'y parvenir. Ils ne recherchent pas de « héros », mais simplement des citoyens, capables d'offrir un peu de leur temps.

« JE SUIS TROP VIEUX »

La moyenne d'âge des sapeurs-pompiers engagés est de 35 ans et le recrutement est possible de 16 ans à 55 ans.

« JE SUIS UNE FEMME, JE NE SUIS PAS SÛRE DE TROUVER MA PLACE »

Actuellement, les sapeurs-pompiers du Puy-de-Dôme comptent 25% de femmes dans leur effectif, 26% pour la compagnie d'Ambert. C'était encore 10% il y a 5 ans.

La mise en place d'une convention avec l'employeur est possible. Celle-ci permet de se former plus facilement, voire de partir en intervention pendant le travail. Les besoins sont particulièrement accrus en journée, là où la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaire est la plus faible, mais où le nombre d'intervention est le plus conséquent.

Enfin, le SDIS 63 recrute aussi des infirmières / infirmiers et médecins pour assurer le suivi médical des sapeurs-pompiers ou pour partir en intervention. ■



RENSEIGNEMENTS
Sur www.sapeur-pompier.sdis63.fr/volontaire

Au Centre de secours d'Ambert
Place du Commandant Monnet

Auprès de l'officier de compagnie en charge de la promotion du volontariat, le capitaine Sylvain Bastide :
- Tél. : 06 28 77 63 88
- Mail : s_bastide@sdis63.fr

COÛT DES TRAVAUX
40.192€ HT

ISOLATION ET ÉTANCHÉITÉ DE LA TOITURE DU CINÉMA

La toiture terrasse du cinéma La Façade a récemment fait l'objet d'une intervention visant à reprendre son étanchéité et son isolation. Par ailleurs, des cassettes chauffage plafonniers ont été remplacées, pour un montant de 8,234€ HT.



L'ÉTAT - DETR 12.058€ (30%)



LA VILLE D'AMBERT 28.134€ (70%)



UN MOIS POUR RECENSER LA POPULATION D'AMBERT

En 2024, Ambert réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés entre le 18 janvier et le 17 février 2024

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Une lettre sera d'abord déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la Commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le

précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la Commune. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

POURQUOI ÊTES-VOUS RECENSÉS ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, logements... ■

À QUOI SERVENT LES RÉSULTATS DU RECENSEMENT ?

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre Commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !

2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

? POURQUOI ME POSE-T-ON DES QUESTION SUR...

... MON LOGEMENT ?

Année de construction, surface, etc.

Connaître votre type d'habitation, c'est pouvoir anticiper les besoins de construction dans votre ville.

... MON TRAVAIL ?

Lieu de travail, secteur d'activité, situation professionnelle, etc. Connaître votre situation professionnelle permet de comprendre l'activité économique des communes, accompagner leur développement, et mesurer les mobilités entre le domicile et le travail.

... MON FOYER ?

Les caractéristiques de votre foyer permettent d'évaluer l'évolution de la population et ses besoins futurs : crèches, écoles, maisons de retraite, etc.

... MES HABITUDES DE VIE ?

Modes de transport, scolarisation de vos enfants, etc.

Connaître vos habitudes de vie permet d'ajuster l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins.

... MES DONNÉES PERSONNELLES ?

Nom, prénom, etc.

Vos données personnelles sont recueillies afin de ne pas vous compter plusieurs fois. Elles sont ensuite supprimées des bases de données.

Pour toute information concernant le recensement, veuillez contacter la Mairie d'Ambert :
- Tél. : 04 73 82 07 60
- Mail : etatcivil@services-ville-ambert.fr
Ou rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr

Groupe "Pour Ambert en Livradois-Forez"

L'année 2023 restera une année exceptionnelle pour notre territoire. Comment peut-on dire qu'il ne se passe rien à Ambert ?

Encore un grand merci au monde associatif et aux services communaux qui ont permis de montrer notre ville de la meilleure des manières possibles.

Le 7 décembre, après plusieurs reports, nous avons inauguré les locaux de l'IFAS (Institut de formation d'aides-soignants) à la cité administrative. C'est grâce à la participation de la commune au développement de cet institut, que les étudiants et les étudiantes peuvent bénéficier de locaux lumineux et fonctionnels.

Les projets caserne de Gendarmerie, résidence "Seniors", résidence "ADAPEI"... vont rentrer dans des phases plus opérationnelles. Le cinéma a retrouvé un fonctionnement normal, la période estivale nous a permis de faire une maintenance poussée et de remettre en état certains éléments.

Le nouveau garage mécanique, dans le prolongement des bâtiments du service Environnement, devrait permettre d'améliorer les conditions de travail de nos agents.

Belle fête de fin d'année, n'oubliez pas d'aller chez les commerçants ambertois pour vos achats de Noël et de la nouvelle année. ■

Guy GORBINET, Stéphanie ALLÈGRE-CARTIER, Marc CUSSAC, Corinne MONDIN, Julien ALMODOVAR, Brigitte ISARD, Serge BATISSE, André FOGÈRE, Albert LUCHINO, Christine NOURRISSON, Françoise PONSONNAILLE, Corinne BARRIER, Corinne ROMEUF, Marc REYROLLE, Éric CHEVALEYRE, Ingrid DEFOSSE-DUCHENE, Pierre-Olivier VERNET, Charlotte VALLADIÈRE, Justine IMBERT, Adrien LEONE, Marius FOURNET

Groupe "Ambert Action Avenir"

J'ai la profonde conviction qu'une commune, ou une communauté de communes qui n'a que très peu d'industries finit par s'appauvrir.

Regardons autour de nous, toutes les communes qui se développent aujourd'hui, associent leur croissance sur le développement industriel. Un élu se doit d'être réactif et à l'écoute des industriels : pour qu'il y ait une véritable réindustrialisation il faut du foncier en quantité, en qualité, et compétitif, c'est-à-dire fiable, à un prix d'achat raisonnable et avec une rapidité d'attribution. Un élu ne doit pas être présent simplement pour couper le ruban, ou le jour de la pose de la première pierre. Il doit monter au créneau que ce soit au Département, à la Région au sommet de l'état. Taper sur la table s'il le faut. Bref, se faire entendre et surtout il se doit d'apporter des solutions concrètes. Tout comme le chef d'entreprise a des objectifs au quotidien, un élu a des obligations de résultats. Ne nous voilons pas la face, si nous avons moins d'industries demain, les services tels que l'hôpital, la poste, la sous-préfecture et bien d'autres en pâtiront et très vite les commerces subiront le même sort. AMBERT est doté d'un très beau tissu industriel avec des chefs d'entreprises remarquables, simplement il ne faut pas être présent à leurs côtés que le jour de l'A.G de TVLF (association Travailler et Vivre en Livradois forez) !

Permettez-moi de vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année, que la sérénité soit au rendez-vous. ■

Philippe PINTON, Vincent MIOLANE

Groupe "Demain... Ensemble pour Ambert"

Il est important de reconnaître et de saluer le tissu associatif remarquable qui caractérise notre territoire. Nombreuses sont ces associations qui, avec dévouement et passion organisent des manifestations d'envergures, apportant une contribution significative à l'animation et à l'attractivité de notre ville.

Ces événements, qu'ils soient culturels, solidaires ou sportifs, sont le fruit d'un travail colossal accompli par des bénévoles déterminés qui consacrent leur temps sans compter. Ils représentent une véritable réussite collective, témoignant de l'engagement profond de nombreux habitants pour le bien-être de notre communauté.

Il est indéniable que ces manifestations jouent un rôle essentiel dans la mise en lumière de notre territoire. Elles contribuent non seulement à l'économie locale mais offrent également l'opportunité de faire découvrir notre région à un public diversifié.

Le mérite de ce succès revient en premier lieu à ces associations et à leurs membres, ainsi qu'aux nombreux bénévoles qui, par leur investissement personnel, permettent la réalisation de projets aussi variés qu'impactant. Les partenariats établis avec des entreprises et artisans locaux sont autant de témoignages de la vitalité des habitants. Il est primordial de souligner que ces succès ne sont pas le fruit exclusif d'une action politique, mais bien le résultat du dynamisme et de l'engagement de tous. C'est cette force qui s'exprime à travers toutes les associations et nous devons tous être reconnaissants envers ceux qui, par leur action contribuent à faire que nous soyons fiers de notre territoire. Merci à tous. Très belles fêtes de fin d'année. ■

Véronique FAUCHER, David BOST, Yvette BOUDESSEUL

Groupe "Ambert Ensemble Autrement"

De la difficulté à exercer la fonction de conseiller municipal.

L'article L 2121-13 du CGCT confirme une règle démocratique : « Tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération ».

Pourtant, il devient difficile en 2023 d'exercer la fonction de conseiller municipal à la mairie d'Ambert. En effet, à l'heure où nous écrivons, de nombreuses questions comme le mode de calcul du coût de la scolarité ou le bilan détaillé de la saison 2023 d'Ambert en Scène, restent sans réponses.

Alors que le budget municipal 2024 est en préparation, budget qui devra être voté par les conseillers municipaux, nous pouvons nous interroger sur les raisons de ce silence. S'agit-il de mépris ou pire encore d'une méconnaissance des dossiers ?

Avec une gestion qui semble plus qu'hasardeuse, comment faire des choix politiques ?

Dans ces conditions, il se pourrait bien que les projets restent à l'état de projet.

Pour reprendre la célèbre citation de Coluche : « Ils sont sympas. Ils ont des idées sur tout, ils ont surtout des idées. ».

Nous formulons le vœu que l'année 2024 verra nos demandes aboutir et vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année. ■

Christine SAUVADE, Michel BEAULATON



Recensement de la population 2024

**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !**

Encore plus simple par internet

 le-recensement-et-moi.fr



Le recensement démarre le 18 janvier.